

DÉPARTEMENT du LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
MAIRIE
DE
REBRECHIE
45470
Téléphone 02 38 65 61 15
Télécopie 02 38 65 54 34
E-mail : rebrechien@wanadoo.fr

ARRETE N° A 2014/001

Arrêté d'interdiction de circulation

ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE,
INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER
ROUTE DE CHANTEAU ENTRE LE N°45 ET LE 108

Le Maire de la Commune de REBRÉCHIE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le code de la route;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974 modifié le 6 novembre 1992 ;

VU la demande de l'entreprise EUROVIA Centre Loire, rue du 11 octobre, 45400 Fleury-les- Aubrais ;

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux de réfection de la voirie, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sauf pour les riverains ;

CONSIDERANT que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter un itinéraire de déviation;

A R R E T E

ARTICLE 1

A compter du mercredi 8 octobre 2014 et pendant toute la durée des travaux, soit jusqu'au mercredi 5 novembre 2014,
la circulation sera interdite entre le n°45 et n°108 route de Chanteau, soit entre le carrefour de la route de Chanteau, de la rue de la Harlotterie et rue de la Jourdière jusqu'à la maison forestière du Grand Clouet, sauf aux riverains ;

ARTICLE 2

La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de signalisation et de déviation incomberont à l'entreprise EUROVIA Centre Loire chargée des travaux.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier ainsi qu'à la Mairie de REBRÉCHIEU..

ARTICLE 5

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Neuville aux Bois,
- M. le Directeur Départemental du SDIS
- SAMU 45
- L'entreprise EUROVIA Centre Loire, rue du 11 octobre 45400 Fleury-les-Aubrais, chargée des travaux,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Rebréchieu le 22 septembre 2014

Le Maire,
Alain DARDONVILLE

